



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 3 juillet 2023

Le Président

A

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des collectivités et établissements
publics affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

PÔLE APPUI AUX COLLECTIVITES

Affaire suivie par : RUEL Marie-Odile/EL ABASSI Rachida
04 32 44 89 35 – 04 32 44 89 41
conseilstatutaire@cdg84.fr

Circulaire n°23-41

Objet : Revalorisation des allocations de chômage

Textes : Décision du Conseil d'administration de l'UNEDIC du 27 juin 2023

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Le Conseil d'administration de l'UNEDIC a décidé **de revaloriser les allocations chômage de 1,90 % à partir du 1^{er} juillet 2023.**

La revalorisation s'applique comme suit :

- **l'ARE minimale** passe à **31,59 €** par jour au lieu de 31 €,
- **la partie fixe de l'ARE** passe à **12,95 €** au lieu de 12,71 €,
- **l'ARE formation** passe à **22,61 €** au lieu de 22,19 €,
- **revalorisation du salaire journalier de référence (SJR) de 1,90 %**, s'il est intégralement constitué de rémunérations antérieures d'au moins 6 mois.
- **Le plancher relatif à l'application du coefficient de dégressivité** passe à **63,72 €** au lieu de de 62,53 €.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

